

# PLAN DE RUPTURE CONTRE PLAN DE RELANCE

## PRÉAMBULE

**Le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans, détaillé le 3 septembre par le gouvernement comprend quelques 70 mesures autour de trois priorités affichées : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale.**

Alors que le produit intérieur brut (PIB) devrait se contracter aux alentours des 10 % cette année, à cause de l'épidémie de Covid-19 et du confinement décidé au printemps, l'objectif du gouvernement est de retrouver en 2022 le niveau d'activité d'avant la crise.

Ce « plan », énième « resucée » de précédents plans de relance par l'offre est avant tout un plan tout à la faveur des plus grandes entreprises sans aucune conditionnalité sociale ou environnementale ni aucun contrôle. Encore des cadeaux sans contrepartie aux entreprises qui empochent les aides publiques tout en fermant les sites, supprimant des emplois ou encore mettant à mal les conditions de travail ou les rémunérations des salariés. Dernier exemple en date, la fermeture brutale de l'usine de pneus Bridgestone de Béthune avec 863 emplois à la clé alors que le groupe a bénéficié du CICE, d'aides à l'installation et que les salariés avaient « accepté » un plan de modération salariale pour le maintien de l'activité. Le tout n'ayant pour finalité que de garantir un taux élevé de rentabilité et des dividendes juteux aux actionnaires.

Ce plan de relance est avant tout une opération de communication prenant comme alibi le « verdissement de l'économie ». Il tente aussi de faire croire qu'il répond à l'exigence de relocalisation de la production. Les 100 milliards sont une compilation de mesures en préparation dans la prochaine loi de finances et de déclarations chiffrées à des horizons parfois lointains,

jusqu'en 2030 ! Des saupoudrages symboliques (rénovation énergétique, aides à la relocalisation...) limités à chaque fois à quelques centaines de millions d'euros visent à donner l'illusion d'un nouvel engagement présidentiel sans que le cap ne soit en réalité modifié.

« L'ambition » modeste du Premier ministre espérant la création de 160 000 emplois, alors qu'il s'en crée chaque année 100 000 sans prendre de mesures spécifiques dissipe l'écran de fumée de ce plan de non relance. 100 milliards sur la table pour 160 000 emplois, cela revient bien cher le financement d'un poste de travail ! Autant d'argent bien plus utile à la création d'emplois publics, au développement des services publics, au renforcement de la participation de l'État dans les entreprises en vue de planifier une véritable stratégie industrielle ou encore à l'augmentation des salaires...

Vous avez été destinataire dès le 4 septembre d'une note détaillée portant première analyse du plan de relance. À l'écoute, la direction confédérale a décidé de décliner cette note autour de fiches thématiques : Aides aux entreprises, Budget 2021, Logement, Handicap, Mobilités, Industrie, Salaire et pouvoir d'achat, Recherche/innovation, Jeunes, Formation professionnelle et autres.

Chacune de ces fiches porte une rapide analyse du plan de relance, en commençant par les éléments généraux, puis en fonction des domaines concernés, et fait état des principales propositions alternatives de la CGT les concernant. Il s'agit ainsi d'apporter des éléments supplémentaires à la construction du plan de rupture pour sortir de la crise sociale et environnementale inéluctable au capitalisme et de donner des arguments pour éclairer les salariés et les mettre en mouvement.

Faire autrement, c'est possible et urgent !

## AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES

Le mal nommé « plan de relance » repose sans surprise sur la même conception erronée des questions économiques en France. Au lieu de proposer une trajectoire de sortie de crise de long terme, associant planification et conditionnalité de la dépense publique, le gouvernement s'entête dans une voie désormais bien connue, puisqu'elle est l'unique réponse du gouvernement, peu importe le problème : baisser les impôts ou les cotisations sociales. Bien sûr, sans contrepartie, en espérant que par miracle les entreprises utilisent cet argent pour investir et créer de l'emploi.

À l'opposé, nous demandons que ces sommes servent directement les salarié-es et la transition écologique. Comment accepter que les deniers publics, c'est-à-dire notre argent à tous et toutes, soient dilapidés et saupoudrés sans aucune vision et sans contrainte pour les entreprises ? En plus d'être inefficace, les montants en jeu sont colossaux. C'est inacceptable. La question des aides publiques aux entreprises est centrale.

### 1. 200 MILLIARDS D'EUROS D'AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES ?

Pour quantifier les aides aux entreprises, il faut prendre en compte :

- Ce que l'État dépense directement (subventions) et les recettes auxquelles il renonce (les fameuses « niches fiscales ») ;
- Les recettes de cotisations sociales auxquelles l'État renonce (exonérations de cotisations ou « niches sociales »).

Il est pratiquement impossible de savoir précisément ce que les administrations publiques (État, collectivités) dépensent pour soutenir le capital, et pour cause. Le rapporteur du budget (pourtant LREM) rappelait en 2019 que sur 474 niches fiscales, 122 sont mal chiffrées et 64 ne le sont tout simplement pas ! Du côté des niches sociales, l'Inspection générale des Finances et l'Inspection générale des Affaires sociales rappellent qu'il est impossible d'estimer le coût d'un tiers d'entre elles ! Difficile dans ces conditions de savoir précisé-

ment de quoi on parle ou d'estimer l'efficacité des mesures !

Certaines « niches » durent tellement longtemps qu'elles finissent par devenir la norme et disparaissent purement et simplement des chiffres ! Cela risque d'arriver au Crédit d'impôt recherche par exemple, comme c'est déjà le cas des exonérations dites « Fillon ».

#### QUEL MONTANT ?

Les données disponibles permettent de donner une estimation de ces aides. À charge désormais aux services statistiques publics de faire toute la lumière sur ces chiffres.

- **Niches fiscales en faveur des entreprises et ménages aisés + mesures déclassées : 100 milliards d'euros ;**

- **Niches sociales (intégrant le CICE) : 91 milliards d'euros.**

On arrive effectivement dans un ordre de grandeur

## 2. L'ÉCHEC DU CICE... REPRODUIT AVEC LE PLAN DE RELANCE !

Le cas du CICE est exemplaire de l'inefficacité des aides publiques octroyées sans contrepartie. Le dernier rapport de France Stratégie est sans appel :

- L'effet sur l'investissement des entreprises est quasi nul ;
- L'effet sur l'emploi est extrêmement faible (100 000 emplois créés) ;
- Le coût est exorbitant (90 milliards d'euros en 5 ans).

Le premier point à retenir, c'est qu'à la place du CICE, nous aurions pu créer 300 000 emplois publics, dans des secteurs stratégiques comme la santé, l'enseignement, les métiers du soin et la transition écologique. Que nous nous privions d'un tel outil direct de transition est totalement incompréhensible, et révèle le caractère éminemment idéologique des décisions gouvernementales.

Le deuxième point, c'est que le CICE, devenu baisse de cotisations sociales, est financé de fait par la collectivité, c'est-à-dire par nous ! Le fameux « trou de la sécu » ne trouve pas son origine autre part que dans les baisses successives de cotisations votées depuis les années 1990 jusqu'au CICE. Ce que les employeurs gagnent (sans créer d'emplois !), c'est la Sécurité sociale qui le perd. Dit de manière plus claire : nous le

## 3. ORIENTER ET CONDITIONNER LES AIDES PUBLIQUES : NOS PROPOSITIONS CGT

Il y a en définitive deux voies :

- Celle du gouvernement, qui distribue de l'argent public sans contreparties en espérant que par magie les entreprises deviennent vertueuses et s'engagent dans la transition ;
- Celle de la CGT, qui veut évaluer et conditionner les aides publiques à des critères sociaux et environnementaux, avec plusieurs objectifs : maintenir l'emploi, améliorer la situation des salarié-es et utiliser la conditionnalité comme levier pour orienter vers la transition écologique.

La logique générale est simple : il est inacceptable que l'argent public inonde les entreprises sans que rien de précis ne leur soit demandé. Cela implique que nous

proche de 200 milliards d'euros, et ce sans compter le coût de la fraude fiscale (environ plus de 100 milliards d'euros par an) et de la fraude sociale des employeurs (20 milliards d'euros par an).

finançons indirectement, via la baisse des dépenses sociales, de santé, via une dégradation des services publics, des cadeaux aux employeurs inefficaces et sans contreparties.

La baisse des « impôts de production » prévue dans le plan de relance nous entraîne sur une pente identique. La base idéologique reste la même : donnez des fonds aux entreprises, et espérez par miracle qu'elles décident d'investir et d'embaucher. C'est criminel du point de vue des dépenses publiques ; c'est affligeant du point de vue de l'emploi. Nul enseignement n'est tiré des plans de restructuration et des fermetures de sites malgré les aides publiques reçues.

Les entreprises ont déjà commencé à amasser des réserves de trésorerie ; de nouveaux cadeaux sans contreparties ne feront qu'augmenter ces réserves. 20 milliards de plus... pour rien.

On pourrait multiplier les arguments montrant l'inefficacité de ces mesures. Mais il est plus utile de mettre sur la table nos propres propositions, et de tracer une voie radicalement différente, basée sur deux idées fortes : orienter et conditionner les aides publiques en faveur de l'emploi et de la transition écologique.

puissions collectivement contrôler les aides et imposer des conditions, du niveau national jusqu'au niveau de l'entreprise.

### IMPOSER DES CONDITIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Plusieurs critères peuvent être mis en avant :

#### Emploi

- Interdiction des licenciements pendant une période donnée. Cela veut dire pas de PSE, pas d'APC, pas de RCC... ou alors pas d'aide ! ;
- Conditionner l'aide à une baisse du temps de travail, selon plusieurs modalités (hebdomadaire, hausse du

nombre de jours de congé...). Cela peut passer par la transformation de l'APLD (Activité partielle de longue durée) en ouverture obligatoire de négociation sur le temps de travail assortie d'une obligation d'embauche ;

- Imposer des critères de « qualité » de l'emploi, CDI, formation ;
- Conditionner l'octroi des aides au recrutement d'apprentis dont le nombre est à définir en fonction de la taille de l'entreprise.

### **Environnement**

- Imposer le respect d'une trajectoire de décarbonations claire et chiffrée ;
- Conditionner l'aide à des investissements supplémentaires en R & D ;
- Privilégier les entreprises ayant un taux d'internationalisation plus élevé, les structures les plus intégrées et interdire les délocalisations ;
- Imposer que les délais de paiement et les commandes pour les sous-traitants soient respectés. Au niveau international, le respect des normes OIT et des accords-cadres internationaux doit être garanti.

### **Gouvernance**

- Imposer une augmentation des sièges au conseil d'administration pour les salarié-es ;
- Renforcer le contrôle des IRP.

### **Égalité**

- Conditionner l'aide à un plan pour l'égalité femme-homme clair et chiffré ;
- Imposer un quota d'embauche de travailleur-euses handicapé-es.

Décliner les conditions à plusieurs niveaux

Imposer et contrôler les conditions doit se faire à différentes échelles.

### **Au niveau national**

- Les grands critères doivent être définis au niveau national, dans les instances et les ministères ;
- Une instance paritaire doit être mise en place pour contrôler réellement toutes les aides (niches fiscales,

niches sociales et aides directes) avec un pouvoir décisionnel pour sanctionner les manquements aux critères et conditions.

### **Au niveau territorial**

- Des instances de suivi territoriales s'assurent que les critères sont respectés.

### **Au niveau des branches et professions**

- Un fonds paritaire de transition, abondé à la fois par l'État et les employeurs via une cotisation sur le capital, doit servir de « matelas » en cas de choc comme celui du Covid. Il doit également servir à assurer, au niveau de la branche, la formation et le reclassement des salarié-es au sein de la branche.

### **Au niveau de l'entreprise**

- Les syndicats et les CSE assurent le contrôle des aides versées. Les salarié-es doivent être consultés et valident la stratégie de l'entreprise.

## **CONCLUSION**

Il y a une opportunité majeure de donner chair concrètement à la transition écologique et sociale. Les commandes publiques qui représentent plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année, sont autant de possibilités de leviers, si des critères sont conditionnés, comme pour les aides publiques. Le gouvernement choisit sans surprise la voie du capital, sans contrepartie. Nous proposons une transition au service du travail, en utilisant la conditionnalité des aides publiques aux entreprises comme levier pour favoriser l'emploi, la situation des salarié-es et orienter l'action des entreprises vers une voie soutenable.

Les propositions CGT sont concrètes, immédiatement applicables pour la majorité d'entre elles (interdiction des PSE / APC / RCC). D'autres demandent l'ouverture de nouvelles instances de contrôle réel (et non pas de « suivi » consultatif comme pour le CICE). Nous revendiquons le droit de choisir à quoi sert l'argent que nous dépensons collectivement. L'argent public ne peut pas être un cadeau sans contrepartie. Il doit être un soutien conditionné à des objectifs clairs et définis par et avec les salarié-es.

## BUDGET 2021 : SYMBOLE DES ERREURS ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT

### À CRISE EXCEPTIONNELLE, CHIFFRES EXCEPTIONNELS

Le projet de loi de finances est présenté cette semaine. Il entend poser les premiers jalons du plan de relance gouvernemental.

Les chiffres-clés de la situation économique et budgétaire sont, sans surprise, très impressionnants et sont le résultat de la crise sanitaire (qui n'est toujours pas terminée) et de la crise économique (qui ne fait sans doute que commencer). La récession de 10 % prévue pour 2020 est la plus importante en temps de paix depuis le XIXe siècle. Le déficit public devrait atteindre -10,2 % cette année (contre -7,2 % en 2009) et rester élevé, à -6,7 % en 2021. La dette publique (le cumul des déficits) grimperait à 117,5 % cette année.

La France continue pourtant à emprunter à taux négatifs (-0,54 % à court terme et -0,11 % à long terme). Cela veut dire concrètement que quand l'État s'endette, il gagne de l'argent ! La charge de la dette a même diminué en 2020, et c'est cela qui importe le plus en matière budgétaire (la France ne « rembourse » jamais sa dette, elle la fait rouler éternellement). On y reviendra, mais ce simple fait plaiderait pour une politique massive d'investissement public pour non seulement contrer les effets de la crise, mais aussi parce que l'emprunt public est désormais moins cher que gratuit ! Le gou-

vernement a choisi une autre voie, qualifiée de « suicidaire » par l'économiste, pourtant modéré, Xavier Timbeau<sup>1</sup>.

Il reste que ces chiffres sont susceptibles de bouger, et que nous restons totalement dépendants de la situation sanitaire. En cas de reconfinement à l'hiver, il faudrait les réviser totalement, et la perspective d'une panique sur les titres de dette publique ne serait plus à écarter. La période est celle d'une totale incertitude, qui empêche de faire une quelconque prévision (ce qui risque en retour d'obérer massivement l'investissement des entreprises).

### LES PRINCIPALES DÉPENSES (ET LES FAUX-SEMBLANTS)

Or « plan de relance », les crédits aux ministères vont augmenter de 11,3 milliards d'une année à l'autre, notamment au bénéfice des ministères de la Justice et de l'Éducation nationale. Certes, des postes sont créés dans la Justice (1 500) et au ministère de l'Intérieur (1 369), entérinant le tournant sécuritaire du quinquennat.

Mais dans l'Éducation nationale, la hausse de 1,4 milliard correspond essentiellement à de très légères revalorisations salariales (400 millions) et 755 millions

1 Les Echos, 28/09/2020

pour la revalorisation de l'ancienneté. 2 000 postes sont créés dans le premier degré... mais autant sont supprimés dans le second et dans le privé ! 3 000 équivalents temps pleins sont créés en... heures supplémentaires. Un scandale.

Au total, ce sont 157 postes qui sont supprimés dans la Fonction publique d'État.

## UN BUDGET VERT ?

Selon les chiffres officiels, 38 milliards d'euros correspondent à des mesures « favorables » à l'environnement, et 10 milliards à des mesures « défavorables » (essentiellement des niches fiscales pour les secteurs polluants). Mais est-ce à dire que les 400 milliards d'euros restants de la dépense publique de 2021 sont « neutres » écologiquement ? On a là davantage un outil de communication pour la ministre qu'un véritable instrument de mesure, sans parler d'un outil de transition ! Quel signal envoie-t-on quand 1 000 postes sont à nouveau supprimés au ministère de la Transition écologique et plus de 2 000 au ministère de l'Économie ? Que l'on délègue la transition aux entreprises, en espérant, comme après 2008, que le capital devienne miraculeusement « vertueux ». Le « plan de relance » est à l'image de ce constat ; sans ambition et sans moyens réels, il est voué à l'échec sur deux niveaux ; à court terme, car il n'est pas un plan de relance. Et à moyen terme, car il n'est pas non plus une politique industrielle.

## POURQUOI CE N'EST EN RIEN UN PLAN DE RELANCE

Le premier constat est quantitatif. Corrigées de l'inflation, les dépenses publiques n'augmentent que de 0,4 % avec le plan de relance. C'est totalement insuffisant vu les enjeux, et surtout dépensé de très mauvaise manière.

Le deuxième constat est le plus sévère. En fait de plan de relance, on a une continuité de la stratégie gouvernementale : la politique de l'offre, c'est-à-dire chercher à tout prix la « compétitivité », via la baisse des impôts et cotisation, qui est le seul outil de politique économique que semble connaître ce gouvernement.

La principale mesure est la baisse des impôts de production (10 milliards en 2021). Mais à cela il faut ajouter la baisse de l'impôt sur les sociétés (3,7 milliards), l'extension de la baisse de la taxe d'habitation pour

les 20 % les plus aisés (2,4 milliards). On voit effectivement la « cohérence » du gouvernement : continuer la politique (inefficace) en faveur des entreprises et des plus aisés au lieu d'investir directement.

C'est là tout le problème de ce « plan » qui n'est en rien un plan de relance. C'est une politique de « compétitivité », c'est-à-dire l'exact opposé d'une politique de relance (qui vise à augmenter la demande via la consommation des ménages et via l'investissement public). Bruno Le Maire ne veut pas reproduire les « erreurs » des plans de relance de 1974 et 1981. Mais il compare deux moments qui n'ont rien à voir ! L'inflation est aujourd'hui quasi nulle, les taux d'intérêt aussi. À l'aveuglement idéologique, le ministre de l'Économie ajoute la confusion historique.

À quoi ressemblerait une véritable politique de relance ? Les leviers ne manquent pas : l'augmentation du SMIC, la généralisation du RSA aux moins de 25 ans, la garantie des revenus des privés d'emploi et des précaires, et surtout, l'investissement public direct (incluant des créations d'emploi) plutôt qu'à des baisses d'impôts. Ce serait infiniment plus efficace du point de vue économique, en irriguant directement la demande adressée aux entreprises, en garantissant les revenus des ménages mais surtout en s'offrant la possibilité d'orienter et donc de verdir la relance. Car là aussi, le gouvernement est inconséquent : il prétend préparer l'avenir, mais ne s'en donne pas les moyens.

## ON NE TRANSFORME PAS L'APPAREIL PRODUCTIF AVEC DES BAISSSES D'IMPÔTS

Le jeu auquel a décidé de jouer le gouvernement est celui de l'attractivité. Conséquence directe de l'architecture de la zone euro (les pays partageant la monnaie unique), gravant dans le marbre le principe de la concurrence généralisée entre pays, chaque État est tenu de favoriser les entrées de capitaux sur son territoire. Les leviers sont bien connus : baisse du « coût du travail » (via la baisse des cotisations dans le cas français), baisse de la fiscalité sur le capital...

On comprend qu'à ce jeu de la concurrence généralisée, personne ne gagne, sauf les détenteurs de capitaux.

On comprend aussi le chantage du patronat auquel répond le gouvernement. « *Baissez nos impôts ou nous partirons chez les voisins* ». Voilà le drame européen dans lequel nous sommes pris collectivement.

Le problème économique de la France (et de la zone euro plus largement) n'est pas un problème d'attractivité, mais de politique industrielle et de contreparties à la dépense publique. Les 100 milliards d'euros de niches fiscales (dont mesures déclassées), les niches sociales (91 milliards d'euros), les centaines de subventions en faveur des entreprises, tout ceci est dépensé sans contreparties, et le « plan de relance » perpétue cette tradition de mauvais fléchage budgétaire. Car qui, à part le gouvernement, peut croire sérieusement qu'améliorer « l'attractivité » va entraîner la décarbonation de l'économie et une hausse des emplois ? Cela conduira à ce que l'on connaît déjà : une hausse des profits, et une hausse des revenus des détenteurs de capitaux et... C'est tout !

Il reste pourtant une solution pour rendre effective la transition, et elle peut être résumée par le projet CGT :

- Une planification pour définir les besoins et les moyens, principalement en termes d'emplois ;

- Des investissements directs dans les services publics, dans les secteurs et filières stratégiques et un contrôle (au niveau national, des branches professionnelles et de l'entreprise) des aides publiques avec véto suspensif des salarié-es ;
- Une augmentation des revenus du travail (et donc des salaires), et l'instauration d'une « sécurité sociale professionnelle » financée en partie par une cotisation sur le capital gérée au niveau des branches. Cela permettrait notamment de contrer efficacement les crises économiques.

Ce budget est symptomatique de la mauvaise stratégie du gouvernement sur les questions économiques. Il rappelle à quel point nos dirigeants sont bloqués dans une logique dépassée et totalement primitive du point de vue des enjeux auxquels nous faisons face, à court terme comme à long terme. Il y a urgence de sortir de la voie tracée par le gouvernement Castex et d'en proposer une autre, sérieuse et ambitieuse. C'est cette voie que la CGT trace depuis longtemps désormais.

## LES CHIFFRES-CLÉS À RETENIR POUR 2020 ET 2021

Chiffre	2020	2021
Croissance (%)	-10	+8
Déficit public (% du PIB)	-10,2	- 6,7
Dettes publiques (% du PIB)	117,5	116,2
Variation des effectifs publics	-157 EQTP	
Variation des crédits ministériels (en milliards d'euros)	+ 11,3	
« Plan de relance » sur DEUX ANS (en milliards d'euros)	100	
Dont crédits nouveaux	36	
Dont mesures pré-engagées + Programme Investissement Avenir	26	
Dont baisse des impôts de production	20	
Dont Ségur Santé	6	

## RÉNOVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX

La consommation énergétique des bâtiments représente 45 % de l'énergie du pays et 25 % des émissions de gaz à effet de serre.

En France, un logement sur cinq est qualifié de « passoire thermique ». Ce sont des logements très mal isolés et qui comportent des ponts thermiques, c'est-à-dire des zones où s'engouffrent le froid l'hiver et la chaleur l'été.

Ces logements posent de véritables problèmes pour l'environnement et l'économie en France.

L'enveloppe envisagée pour la rénovation des logements sociaux n'est que de 500 millions d'euros pour les années 2021 et 2022, dont 40 millions d'euros qui seraient réservés à un appel à projet visant à massifier les solutions industrielles pour un objectif de 10 000 logements rénovés. À ce stade, le nombre de logements pouvant être aidés sur le volet restructuration-réhabilitation lourde peut être estimé à environ 40 000. Un pur effet d'annonce, car c'est une goutte d'eau au regard des 7 millions de logements mal isolés recensés.

Ramené à un coût par mètre carré, pour une surface moyenne de 88 m<sup>2</sup>, le propriétaire ou le locataire d'un logement bien isolé s'acquittera d'une facture annuelle en dépenses d'énergie d'environ 3,50 euros par m<sup>2</sup> tandis que l'occupant d'une « passoire thermique » se verra demander pas moins de 32 euros le mètre carré. Ce qui de fait aggrave les inégalités sociales, les occu-

pants des logements les plus énergivores étant les salariés à faible budget, les demandeurs d'emploi et de plus en plus de retraités. Ainsi 3,8 millions de ménages ont des difficultés à payer leur facture d'énergie.

**Dans les faits, le gouvernement réduit le montant des aides au logement, pénalisant les ménages les plus modestes et s'attaque au 1 % logement.**

La politique du gouvernement en matière de logements s'axe prioritairement autour de défiscalisations qui finalement bénéficient aux plus aisées. *A contrario*, pour la très grande majorité de nos concitoyens, l'aide au logement a été amputée, désindexée de l'inflation et vient de connaître une modification restrictive des bases de calcul. Après une baisse de son montant, 1,2 million de personnes vont connaître une diminution de l'APL et 600 000 personnes verront leur allocation supprimée. Les jeunes actifs ne bénéficieront plus de cette allocation qui était une aide à leur installation.

Pour les salariés, depuis plusieurs années, le gouvernement confond allègrement les comptes d'Action Logement et le budget de l'État. En effet, sous couvert de participer aux politiques publiques du logement, le gouvernement se défait sur Action Logement en matière de financement.

Le financement d'Action Logement est assuré par une cotisation sociale assise sur un pourcentage de la masse salariale versée par l'employeur, appelé Participation de l'employeur à l'effort de construction (PEEC).



Elle est donc partie intégrante du salaire socialisé et, à ce titre, les organisations syndicales doivent avoir leur mot à dire sur son utilisation. Pour la CGT, les recettes de la PEEC doivent avant tout aller vers le logement et les aides aux salariés. La volonté du gouvernement de revoir à la baisse le taux de la PEEC (de 0,45 % à 0,20 %) après la loi PACTE qui a relevé le seuil des entreprises assujetties à son versement de 20 à 50 salariés serait un coup fatal porté à l'accès au logement des salariés et des plus précaires et au développement du logement social.

À notre sens, la priorité doit être de déployer, sur l'ensemble du territoire, des lieux d'accueil et de conseils physiques pour mieux accompagner les salariés. L'évolution de la gouvernance ne doit pas uniquement être guidée par des aspects financiers et comptables mais doit avant tout permettre d'avoir une politique de long terme permettant de développer les services rendus aux salariés et aux entreprises tout en préservant voire améliorant les conditions de travail des personnels.

Les annonces du gouvernement, si elles devenaient décisions, floueraient directement les salariés, créateurs de richesses, et indirectement les entreprises.

## PROPOSITIONS CGT SUR LE LOGEMENT

- encadrer les loyers et rétablir les aides au logement;
- investir massivement dans la réhabilitation des logements. La rénovation annuelle de

500 000 logements permet la création ou le maintien de 75 000 emplois directs et indirects en majorité locaux, non délocalisables. Un plan de rénovation énergétique de l'habitat permet par ailleurs de structurer la filière de la rénovation énergétique. Les secteurs impactés sont : les artisans du bâtiment, les fabricants de composants de chaudières et de fenêtres, les entreprises de distribution et de fabrication des matériaux et équipements d'habitation...

- mettre en œuvre une politique nationale de l'habitat nécessite de redonner à chaque acteur sa place (Services de l'État, HLM, Action logement ex 1 %, collectivités territoriales, caisse des dépôts...) et de coordonner leurs interventions au service d'une politique nationale décentralisée au niveau du bassin d'habitat le plus pertinent;
- produire en France 200 000 logements publics locatifs sociaux par an pendant cinq ans, auxquels s'ajouteront ceux de la politique de la ville (40 000/an). Ces logements doivent être de qualité et bénéficier d'un financement important de l'État. Cela suppose d'élargir la collecte à toutes les entreprises privées non assujetties et de rétablir le taux réel de 1 %, de la masse salariale, affecté au logement des salariés, soit une enveloppe disponible de 5,236 milliards d'euros par an;
- mettre en place un dispositif spécifique, s'inspirant du 1 % logement pour les trois versants de la Fonction publique, soit une enveloppe disponible de 1,5 milliard d'euros par an.